

ACCÈS AUX MÉDECINS SPÉCIALISÉS OU QUE VOUS SOYEZ  
**CCMO Mutuelle facilite l'accès à un deuxième avis médical**  
Un service pour ses adhérents

**CCMO Mutuelle, acteur de santé et de prévoyance, s'associe à Deuxiemeavis.fr pour proposer un service de second avis médical à ses adhérents. Cette offre est dorénavant incluse dans les garanties santé des adhérents CCMO Mutuelle. L'objectif est de bénéficier rapidement d'un second avis d'un médecin spécialiste sur la base de son dossier médical. Cette initiative vise à accompagner les patients dans leur prise de décision et à simplifier leurs démarches.**

**Un service qui permet également de réduire l'attente des patients**

L'accès aux soins spécialisés se heurte à des délais d'attente qui peuvent être longs. En 2024, les temps moyens d'obtention de rendez-vous sont estimés à : 10 jours pour le médecin généraliste, 3 semaines pour le pédiatre, 2 mois pour le gynécologue, l'ORL, le cardiologue et jusqu'à 3 mois pour le dermatologue<sup>1</sup>.

CCMO Mutuelle s'engage pour ses adhérents en leur offrant un accès privilégié au service Deuxiemeavis.fr.

Ce dispositif permet d'obtenir, en quelques jours seulement, l'avis médical d'un expert reconnu, quelle que soit sa zone géographique et sans avoir à se déplacer. Aucun reste à charge n'est appliqué, la prise en charge étant assurée à 100 % par la mutuelle.

Plus de 400 médecins spécialisés sont référencés pour leur expertise dans les maladies rares et invalidantes ainsi que dans les diagnostics complexes. Plus de 800 pathologies sont couvertes telles que l'endométriose, les cancers, les douleurs rhumatologiques (maux de dos, fractures, arthrose...), les maladies cardiovasculaires ou encore les acouphènes entre autres.

« Faciliter la pratique d'un avis médical complémentaire contribue à réduire les inégalités de santé en garantissant à chacun les mêmes accès, quel que soit son lieu de vie ou sa catégorie socio-professionnelle. Pour nos adhérents, ce deuxième avis apporte une meilleure compréhension de leur traitement, les rassure et peut même leur offrir des solutions alternatives plus adaptées à leur pathologie. » déclare **Xavier Lardeux**, directeur commercial et marketing chez CCMO Mutuelle.

---

<sup>1</sup> <https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2024-03/ipsos-fhf-acces-aux-soins-2024-rapport-complet.pdf>

## Comment ça marche ?

### 1/ Constitution du dossier médical :

Le patient rassemble les documents pertinents tels que comptes rendus médicaux, résultats d'examens et imagerie.

### 2/ Soumission du dossier :

Il transmet ensuite les documents de manière sécurisée sur la plateforme de Deuxième avis où le médecin expert de sa pathologie pourra en prendre connaissance.

### 3/ Réception du deuxième avis :

Sous 7 jours, le médecin spécialisé fournit un compte-rendu écrit avec son avis sur la situation médicale.

## Un engagement pour améliorer le parcours de soins des adhérents

Acteur engagé de la santé, CCMO Mutuelle œuvre pour garantir à ses adhérents un accès facilité aux soins, malgré les inégalités qui persistent (délais d'attente, difficultés à obtenir un rendez-vous, déserts médicaux, etc.). Dès 2019, la mutuelle a intégré le service Medaviz<sup>2</sup> pour proposer des solutions de téléconsultation médicale. Aujourd'hui, avec l'ajout de Deuxiemeavis.fr à son offre, CCMO Mutuelle renforce cet engagement en e-santé et poursuit son action en faveur d'un parcours de soins plus fluide, équitable et adapté aux besoins de chacun.

« L'accès aux soins ne devrait pas être un parcours du combattant. Heureusement, la e-santé est une réponse concrète à ce défi. Avec Medaviz et désormais Deuxiemeavis.fr, CCMO Mutuelle donne à ses adhérents des solutions innovantes et efficaces pour mieux gérer leur parcours de santé. » conclut **Xavier Lardeux**, directeur commercial et marketing chez CCMO Mutuelle

**Journalistes, pour en savoir plus sur l'offre Deuxiemeavis.fr, vous pouvez interviewer Laetitia Bertrand, Responsable service et prévention chez CCMO Mutuelle et Sandra Dinis, responsable marketing chez CCMO Mutuelle.**

### Contact presse :

Agence Presstance

Grace N'Goran – 07 66 70 11 32 – [gngorgan@presstance.com](mailto:gngorgan@presstance.com)

---

<sup>2</sup> Le service permet de contacter un médecin qualifié, diplômé en France et inscrit à l'Ordre de sa spécialité. Les médecins sont disponibles 24h/24 et 7j/7. Le dispositif compte une trentaine de spécialités médicales et paramédicales représentant 120 médecins : généralistes, pédiatres, gynécologues, pharmaciens...



L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

### À propos de CCMO Mutuelle | [www.ccmo.fr](http://www.ccmo.fr)

Fondée en 1943, CCMO Mutuelle s'adresse à tous en matière de santé et de prévoyance : particuliers, salariés d'entreprises, retraités, professionnels indépendants et gérants majoritaires.

Elle couvre aujourd'hui 170 000 personnes en santé et prévoyance. 50% d'individuels, 50% en entreprises et collectivités de toutes tailles, de l'industrie aux services, de la structure associative ou de la PME locale à la multinationale. CCMO Mutuelle exerce le métier d'assurance santé en défendant au quotidien ses valeurs mutualistes fondées sur la solidarité et le respect de la personne humaine, l'absence de recherche de profit, la proximité et la non-sélection du risque. Au-delà de l'activité spécifique à toute mutuelle, CCMO Mutuelle assure un rôle d'acteur santé. Elle place l'Homme au cœur de ses préoccupations et la prévention au centre de ses actions.

Retrouvez la Mutuelle CCMO sur    

CP Deuxièmeavis.fr

Contact presse CCMO Mutuelle | Presstance – Grace N'Goran – 07 66 70 11 32 – [gngoran@presstance.com](mailto:gngoran@presstance.com)